

## *Pêche à la ligne dans l'Oise*

La pêche dans les rivières et les lacs est une activité sans doute aussi ancienne que l'humanité. Jusqu'à une époque récente, il s'agissait avant tout de se procurer de la nourriture tout en diversifiant son alimentation.

Depuis le fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, toutefois, le contexte s'est complètement transformé. Les pêcheurs professionnels ont disparu du bord des rivières tandis que la pêche à la ligne est devenue une distraction populaire, symbole de loisir paisible.... et d'abstention électorale.

De nos jours en France, 1,4 millions de personnes pêchent à la ligne, régulièrement ou occasionnellement. Notre département du Val d'Oise comprend 21 associations de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) réunies dans une fédération départementale.

La pêche fut longtemps un droit royal. A la révolution, la pêche devint libre pour tous les citoyens qui pillèrent les fleuves et rivières jusqu'à ce que le Consulat rétablisse une législation. A l'heure actuelle, il s'agit d'une activité très encadrée : pour la pratiquer, il est nécessaire de disposer d'une carte de pêche et de payer une taxe ; celle-ci sert à l'entretien et à la protection des milieux aquatiques ainsi qu'au repeuplement des cours d'eau, les associations de pêcheurs étant étroitement associés à cette œuvre collective.

L'engouement pour cette forme de sport s'est traduit par le nombre élevé de cartes postales qui lui ont été consacrées pendant « l'âge d'or de la carte postale » ainsi que le prouvent les vues des bords de l'Oise que l'on trouvera ci-après.

Pour plus d'informations sur la pêche à la ligne, on peut consulter le site internet de la Fédération Nationale de la pêche ( [www.federationpeche.fr](http://www.federationpeche.fr) ) ou celui de la Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique ( [www.pecheurs95.fr](http://www.pecheurs95.fr) )

















